

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'EST ENSEMBLE

(valant zonages « assainissement » et « eaux pluviales »)

6. PLAN DE ZONAGE

15. Liste des emplacements réservés et des PAPAG

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé par délibération du Conseil de Territoire en date du 4 février 2020

Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvée par délibération du Conseil de Territoire en date du 29 juin 2021

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvée par délibération du Conseil de Territoire en date du 24 mai 2022

Dossier MECDU en date du 18 janvier 2023



Bagnolet / Bobigny / Bondy / Le Pré Saint-Gervais / Les Lilas / Montreuil / Noisy-le-Sec / Pantin / Romainville

Sommaire

1. LES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS.....	3
a. Les emplacements pour voirie, équipement d'intérêt collectif et installation d'intérêt général, et espace vert	3
b. Les emplacements réservés pour le logement	6
2. LES SERVITUDES DE LOCALISATION.....	7

1. LES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

a. Les emplacements pour voirie, équipement d'intérêt collectif et installation d'intérêt général, et espace vert

Le tableau ci-dessous regroupe les emplacements réservés, relatifs aux voiries (article L 151-41 1° du code de l'urbanisme), aux équipements d'intérêt collectif et installations d'intérêt général (article L 151-41 2° du code de l'urbanisme) et aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques (article L 151-41 3° du code de l'urbanisme).

Chacun de ces emplacements réservés est identifié sur les plans de zonage détaillés à l'échelle de chaque commune (documents graphiques n°6.2 à 6.10).

Intitulé	Objet	Commune	Description	Bénéficiaire	Surface (m ²)	Parcelle(s)
ERPa1	Voirie	Pantin	Prolongement de la rue Cartier Bresson entre la rue Gabrielle Josserand et la RD 932 (Avenue Jean Jaurès). Emprise 12 m.	Commune	1453	H1,125 En partie : H2, F1
ERPa2	Voirie	Pantin	Élargissement de la rue Hoche côté Ouest (N° impairs) entre le 27 de la rue Hoche et la rue du Congo. Emprise 16 m unilatérale Ouest	Commune	456	AO271,268,265 En partie : AO310,1,2,3
ERPa3	Voirie	Pantin	Élargissement de la rue Charles Nodier entre la rue des Sept Arpents et la RD 933 (Avenue Jean Lolive). Emprise 12 m unilatérale Ouest.	Commune	50	En partie : AP28
ERPa4	Voirie	Pantin	Élargissement de la rue des Sept Arpents entre la limite communale et la rue du Pré Saint Gervais. Emprise 12 m unilatérale Nord.	Commune	16	En partie : AP27,51 à 53
ERPa5	Voirie	Pantin	Création d'une future voie d'une largeur de 10 m entre le 209-211 Avenue Jean Lolive et le 32 rue de l'Ancien Canal	Commune	337	En partie : V1, U82
ERPa6	Voirie	Pantin	Élargissement de la rue Courtois entre la Rue Jean Nicot et la rue Charles Auray. Emprise 12 m unilatérale Ouest.	Commune	87	En partie : X18
ERPa7	Voirie	Pantin	Élargissement de la rue Alix Doré entre la Rue Saint Louis et la rue Benjamin Delessert. Emprise 12 m unilatérale Nord.	Commune	177	X175,177,137 En partie : X172,178
ERPa8	Voirie	Pantin	Création d'une future	Commune	1721	En partie : N1

Intitulé	Objet	Commune	Description	Bénéficiaire	Surface (m ²)	Parcelle(s)
			voie de transit Emprise de 20 m			
ERPa9	Voirie	Pantin	Régularisation de voirie communale Emprise de 12 m	Commune	595	En partie : T110,225
ERPa10	Voirie	Pantin	Élargissement de voirie Emprise de 16 m	Commune	249	En partie : AM100,50
ERPa11	Voirie	Pantin	Création d'une future voie Emprise de 13,5 m	Commune	1151	En partie : R33
ERPa12	Voirie	Pantin	Aménagement des abords de la voirie Anatole France - 23 m	Commune	396	En partie : T110
ERPa13	Voirie	Pantin	Création d'une future desserte pour la salle Jacques Brel	Commune	269	H73
ERPa14	Voirie	Pantin	Création d'une future voie	Commune	117	H72
ERPa15	Voirie	Pantin	Création d'une passerelle	Commune	170	R41
ERPa16	Voirie	Pantin	Création d'une passerelle	Commune	310	R44
ERPa17	Voirie	Pantin	Création de voie réservée à la circulation douce d'espaces publics	Commune		En partie : J65,80
ERPa18	Voirie	Pantin	Création d'une voie d'une largeur de 12 m	Commune	3 196	K116, N18, N21 en partie
ERPa19	Voirie	Pantin	Création d'une future voie à 12 m	Commune	3454	L55 En partie : L65,26,52
ERPa20	Espace vert	Pantin	Réserve pour espace vert sur le terrain du Syndicat des Eaux	Commune	12043	P24
ERPa21	Espace vert	Pantin	Extension du square Stalingrad à l'angle de l'avenue Jean Lolive (RD 933), de la rue Honoré d'Estienne d'Orves et de la rue des Grilles.	Commune	5619	AK11,12,13,14,164,166
ERPa22	Espace vert	Pantin	Réserve pour extension du Parc Stalingrad avenue Jean Lolive et Jules Auffret	Commune	600	AK2
ERPa23	Espace vert	Pantin	Réserve pour création d'un espace vert espace public	Commune	2096 764	J51,55,65,76,80,89,90
ERPa24	Espace vert	Pantin	Espace vert	Commune	443	H2
ERPa25	Espace vert	Pantin	Espace vert	Commune	1042	S47
ERPa26	Espace vert	Pantin	Espace vert	Commune	1172	AL223
ERPa27	Voirie	Pantin	Création d'une voie de 14 m de large	Commune	1250	AH5,6
ERPa28	Voie	Pantin	Création d'une voie	Commune	3330	R1 en partie, R47 en partie, R66 en partie, R67 en partie
ERD6	Voirie	Pantin	Élargissement unilatéral ouest à 20 m de la rue Charles	Département	194	En partie : AC22

Intitulé	Objet	Commune	Description	Bénéficiaire	Surface (m ²)	Parcelle(s)
			Auray (RD20) entre la rue Méhul et l'impasse de Romainville			
ERR5	Équipements	Pantin	Espace vert et équipement sportif et/ou de loisirs et/ou culturel	Région	45710	Z 81,90 AB6,7,18,26,32
ERR6	Équipements	Pantin	Espace vert et équipement sportif et/ou de loisirs et/ou culturel	Région	2588	AB14
ERR7	Équipements	Pantin	Espace vert et équipement sportif et/ou de loisirs et/ou culturel	Région	39925	Z91,92,93,108,109,111,112,113,114,116,117,118,119,120,138 AB15,16,17

b. Les emplacements réservés pour le logement

Le tableau ci-dessous regroupe les emplacements réservés en vue de la réalisation de logements, dans un objectif de mixité sociale (article L151-41 du Code de l'urbanisme).

Chacun de ces emplacements réservés est identifié sur les plans de zonage détaillés à l'échelle de chaque commune (documents graphiques n°6.2 à 6.10), ainsi que sur le plan mixité sociale (document graphique 6.x).

Intitulé	Objet	Commune	Description	Bénéficiaire	Surface (m²)	Adresse	Parcelle
ELPa1	Mixité sociale	Pantin	100% de logements sociaux	Commune	390	4 rue du Pré-Saint-Gervais	AP 41
ELPa2	Mixité sociale	Pantin	100% de logements sociaux	Commune	434	4 rue Méhul	AF 82
ELPa3	Mixité sociale	Pantin	100% de logements sociaux	Commune	240	2 rue Lesault	AK 53
ELPa4	Mixité sociale	Pantin	100% de logements sociaux	Commune	777	20 rue Honoré	H 52
ELPa5	Mixité sociale	Pantin	100% de logements sociaux	Commune	190	24 rue Cartier Bresson	H 53
ELPa6	Mixité sociale	Pantin	100% de logements sociaux	Commune	200	26 rue Cartier Bresson	H 54
ELPa7	Mixité sociale	Pantin	100% de logements sociaux	Commune	103	28 rue Cartier Bresson	H55
ELPa8	Mixité sociale	Pantin	100% de logements sociaux	Commune	237	53 rue des Sept Arpents / 26 rue du Saint-Gervais	AP 53 en partie
ELPa9	Mixité sociale	Pantin	100% de logements sociaux	Commune	182	2 rue Franklin / 56 rue du Pré-Saint-Gervais	AP 68
ELPa10	Mixité sociale	Pantin	100% de logements sociaux	Commune	212	54 rue du Pré-Saint-Gervais	AP 67
ELPa11	Mixité sociale	Pantin	33% de logements sociaux	Commune	1303	61 rue Charles Nodier	AP 13
ELPa12	Mixité sociale	Pantin	100% de logements sociaux	Commune	127	7 Rue Sainte Marguerite	I 35
ELPa13	Mixité sociale	Pantin	100% de logements sociaux	Commune	746	30-32 rue Cartier Bresson	H 56
ELPa14	Mixité sociale	Pantin	100% de logements sociaux	Commune	1525	221 avenue Jean Lolive	U 5 - U 4
ELPa15	Mixité sociale	Pantin	100% de logements sociaux	Commune	158	11 rue Berthier	I 55
ELPa16	Mixité sociale	Pantin	100% de logements sociaux	Commune	163	13 rue Berthier	I 56
ELPa17	Mixité sociale	Pantin	100% de logements sociaux	Commune	117	12 Sainte-Marguerite	I 50

2. LES SERVITUDES DE LOCALISATION

Le tableau ci-dessous regroupe les servitudes de localisation prévues pour des voiries, des équipements d'intérêt collectif et installations d'intérêt général ainsi que pour des espaces publics et des espaces verts (article L151-41 4° du code de l'urbanisme).

Chacune de ces servitudes est identifiée sur les plans de zonage détaillés à l'échelle de chaque commune (documents graphiques n°6.2 à 6.10).

Intitulé	Objet	Commune	Bénéficiaire	Parcelles concernées
SLPa1	Création de voies et d'espaces verts	Pantin	Commune	AN50 - AN51 - AN54 - AN61 - AN62 - AN63 - AN64
SLPa2	Espace vert	Pantin	Commune	I 41 - I 42 - I 43 - I 44 - I 45 - I46 - I 47 - I 48 - I 49
SLPa3	Équipement scolaire	Pantin	Commune	N15 - N16 - N17 - N19 - N23 - N24 - N29 et N30 - J65 (en partie) et J80 (en partie)
SLPa4	Espace vert	Pantin	Commune	N15 - N16 - N17 - N19 - N23 - N24 - N29 et N30 - J65 (en partie) et J80 (en partie)
SLPa5	Mail piéton	Pantin	Commune	O58 - O8 - O9 - O10 - O11 - O12
SLPa7	Équipement culturel	Pantin	Commune	R 42
SLPa8	Voie	Pantin	Commune	U6 - U7
SLPa9	Mail piéton	Pantin	Commune	B40 (en partie) – B41 (en partie)
SLPa10	Espace vert	Pantin	Commune	AK4
SLPa11	Aire d'accueil des Gens du voyage	Pantin	Commune	B40 (en partie) - B41 (en partie) - B43 - B44
SLPa12	Équipement scolaire	Pantin	Commune	AG38